

FICHE TECHNIQUE
DESINFECTANT ONE SHOT L'ELFE
150mL
Référence: 013920-012

Propriétés et applications

- Testé suivant les normes européennes bactéricide EN1276 et EN13697, fongicide EN1650 et EN13697 et virucide EN 14476.

Bactéricide en 5 minutes, selon la norme EN 1276, sur *Pseudomonas Aeruginosa*, *Staphylococcus Aureus*, *Escherichia Coli*, *Enterococcus Hirae*, dans des conditions de saleté.

Fongicide en 15 minutes, selon la norme EN1650, sur *Candida Albicans* et *Aspergillus Niger*, dans des conditions de saleté.

Virucide en 30 minutes, selon la norme EN14476, sur *Influenza virus type A-H1N1*, dans des conditions de propreté.

Bactéricide en 5 minutes et **fongicide** en 15 minutes selon la norme EN13697, sur *Pseudomonas aeruginosa*, *Escherichia Coli*, *Staphylococcus aureus*, *Enterococcus hirae*, *Candida albicans* et *Aspergillus brasiliensis*, dans des conditions de propreté.

- Par son action sur les microorganismes, le désinfectant bactéricide virucide, fongicide L'ELFE contribue à l'assainissement et à la désodorisation de l'air.
- Son parfum mentholé laisse une odeur agréable.
- Produit recommandé pour : hôpitaux, cliniques, écoles, crèches, maison de retraite, salles de réunion, salles d'attente et tout espace de collectivité.

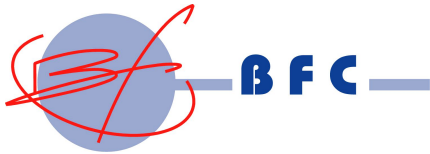
Le désinfectant L'ELFE s'utilise par diffusion automatique du produit dans l'atmosphère.

Composition

Produit actif : solvant ; parfum menthe ; substances actives biocides.

- Polyhexaméthylène biguanide (CAS n°32289-58-0 et 1802181-67-4) : 0.4g/ kg
- Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (CAS n°7173-51-5) : 1g/kg
- Ethanol (CAS n°64-17-5) : 242.7g/kg

Propulseur : Butane



Mode d'emploi

Interdire l'accès au local lors du traitement. Ne pas utiliser en présence de personnes ou d'animaux.

- Nettoyer la pièce avant traitement.
- Fermer portes et fenêtres.
- Placer l'aérosol au centre de la pièce et un peu en hauteur.
- Enclencher le diffuseur en enfonçant la languette à fond et quitter la pièce.
- Laisser l'aérosol se vider complètement : attendre environ ½ heure puis bien aérer.

Un aérosol permet de traiter un volume de 40 à 50m³. Ne laisse pas de traces.

A renouveler régulièrement pour un traitement préventif (ex : hebdomadaire) ou ponctuellement pour un traitement curatif.

Le port de gants et de lunettes est recommandé pour se prémunir de toute projection accidentelle lors de la mise en service du produit.

ATTENTION : une fois le diffuseur déclenché, il est impossible de l'arrêter.

Sécurité et législation

Produit classé : Extrêmement inflammable.

Le produit est conforme à la directive européenne 98/8/CE dite « directive biocide ».
Les substances actives biocides sont répertoriées et notifiées en tant que TP2 *Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides* au niveau du règlement (CE) n°1451/2007.

Pour plus d'informations, consulter la Fiche de Données de Sécurité.